



Assemblée générale

Distr. générale
30 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 25 b) de la liste préliminaire*

**Élimination de la pauvreté et autres questions
liées au développement : coopération
pour le développement industriel**

Coopération pour le développement industriel

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général transmet ci-joint le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), conformément à la résolution [71/242](#) de l'Assemblée générale.

* [A/73/50](#).



Rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

I. Développement industriel : examen de la situation actuelle

A. Introduction

1. Les deux précédents rapports sur la coopération pour le développement industriel ([A/69/331](#) et [A/71/264](#)) ont montré toute l'importance du développement industriel inclusif et durable en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, le partage de la prospérité et la lutte contre les changements climatiques et autres dommages causés à l'environnement. Il ressort clairement des études statistiques contenues dans ces rapports que le secteur manufacturier a une influence positive sur l'élimination de la pauvreté, sur l'emploi et sur l'inclusion sociale.
2. Le développement industriel durable et inclusif, dont le rôle au service de la croissance inclusive et du développement durable est expressément pris en compte dans l'objectif 9 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, recueille aujourd'hui davantage de soutien encore qu'il y a deux ans.
3. Le Programme 2030, qui intègre les trois dimensions du développement durable, a jeté les bases d'un nouvel effort mondial en faveur des transformations structurelles et de l'industrialisation. La section II du précédent rapport décrivait déjà le lien intime entre le développement industriel inclusif et durable et les objectifs de développement durable. On trouvera dans le présent rapport le résumé de ces liens tels qu'exposés par les États membres au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.
4. Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement met l'accent sur l'importance cruciale que revêt le développement industriel pour les pays en développement, en tant que source vitale pour la croissance économique, la diversification économique et la création de la valeur ajoutée (annexe de la résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, par.15). L'Accord de Paris sur les changements climatiques, texte qui fera date, établit également un lien direct entre l'industrie et la lutte contre les changements climatique et l'adaptation à leurs effets nocifs. Enfin, au niveau régional, plusieurs appels à l'action ont été lancés, dont le document de l'Union africaine intitulé « Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons ».
5. Depuis la présentation du précédent rapport, l'Assemblée générale a souligné, dans sa résolution 70/293 sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025), que le continent devait prendre d'urgence des mesures en vue de son industrialisation inclusive et durable.
6. Dans sa résolution [69/235](#), l'Assemblée générale a pris acte de la spécificité du mandat et de l'importance du rôle de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), et l'a encouragée à continuer d'aider les pays à réaliser leurs objectifs en matière de développement industriel tout en redoublant d'efforts pour favoriser l'inclusion sociale et la durabilité environnementale du secteur. L'ONUDI continue d'affiner ses outils, programmes et structures pour mieux soutenir la mise en œuvre du nouveau cadre universel pour le développement durable.

B. Tendances récentes en matière de développement industriel

7. Depuis le début du siècle, la croissance rapide du secteur manufacturier, créatrice d'emplois et de revenus, est un facteur prépondérant de réduction de la pauvreté dans nombre de pays. Après avoir brusquement baissé en 2009 en raison de la crise économique et financière mondiale, la valeur ajoutée manufacturière mondiale s'est redressée à la fois dans les économies industrielles et dans celles en voie d'industrialisation, une grande partie de cette croissance provenant des pays en développement.

8. Depuis le précédent rapport (2016), la croissance manufacturière s'est nettement améliorée dans plusieurs régions. En 2017, la valeur ajoutée manufacturière mondiale a atteint un record de 12 864 milliards de dollars des États-Unis (en prix constants de 2010).

9. Abstraction faite de la diminution ou de l'augmentation du nombre d'emplois créés par le secteur dans tel ou tel pays, qui s'explique par l'éclatement géographique des activités manufacturières, la tendance générale de l'emploi manufacturier est à la hausse.

10. L'amélioration de la performance industrielle en ce qui concerne la production, l'emploi et la technologie a beaucoup contribué à faire baisser la pauvreté dans le monde. La part de la population mondiale vivant dans la pauvreté absolue a été ramenée à moins de 10 %. Dans les deux dernières années, les économies industrialisées sont progressivement sorties de la récession prolongée engendrée par la crise économique de 2008-2009.

11. Il a été observé que les pays industrialisés n'envisagent plus la place du secteur manufacturier dans l'économie sous le même jour et que leurs politiques industrielles visent désormais en premier lieu à dynamiser la production nationale.

12. Au cours des dernières années, la tendance de la production manufacturière mondiale, qui était à la baisse depuis le début de la décennie, s'est inversée jusqu'à effectuer une percée en 2017, où les taux de croissance ont été bien plus élevés. La valeur ajoutée manufacturière mondiale a augmenté de 3,5 % en 2017, contre 2,7 % en 2016, ce qui représente une amélioration considérable (voir fig. I).

13. Le redressement est largement perceptible dans les pays industrialisés, en particulier en Europe. L'environnement favorable aux entreprises, y compris financières, la baisse du coût de l'énergie et la stabilisation du cours des matières premières ont eu un effet positif sur le secteur manufacturier dans le monde.

14. En 2017, la croissance de la valeur ajoutée manufacturière dans les économies industrialisées a atteint le plus haut niveau enregistré depuis 2011. Le retour de la croissance du secteur aura sans doute une influence positive à l'échelle mondiale, notamment sur les économies en développement. On a observé que les fluctuations économiques dans les pays industrialisés ont des répercussions directes sur les pays en développement, dans la mesure où elles affectent les matières premières, l'investissement direct étranger et les envois de fonds.

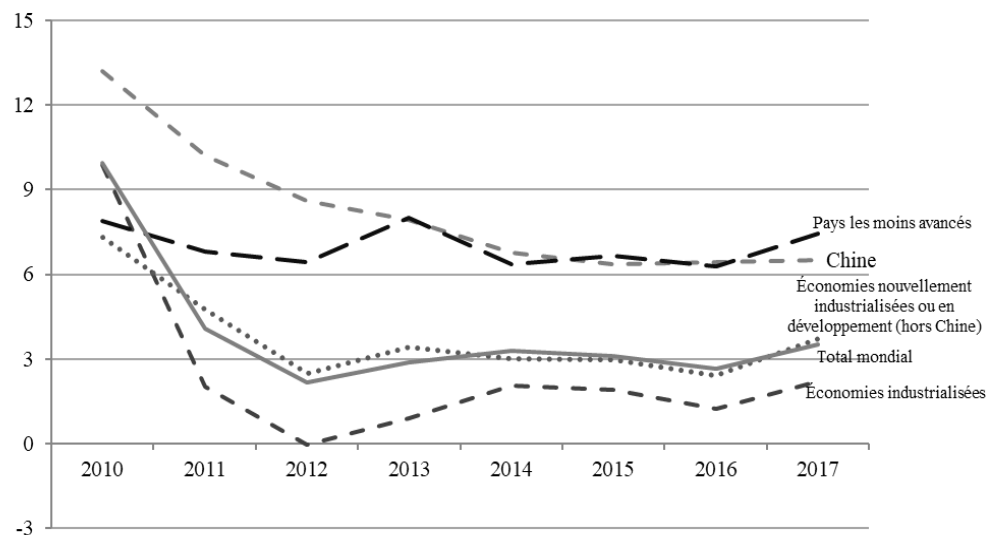
15. La valeur ajoutée manufacturière des économies nouvellement industrialisées ou en développement a augmenté de 3,7 % en 2017. La Chine, qui s'est hissée au premier rang des pays manufacturiers dans le monde, a gardé un niveau de croissance relativement élevé dans les dernières années. En 2017, la croissance de la valeur ajoutée manufacturière a également augmenté dans les pays les moins avancés,

sachant que, d'après les données ventilées, cette croissance a été bien supérieure en Asie qu'en Afrique subsaharienne.

Figure I

Croissance annuelle de la valeur ajoutée manufacturière, par groupe de pays, 2010-2017

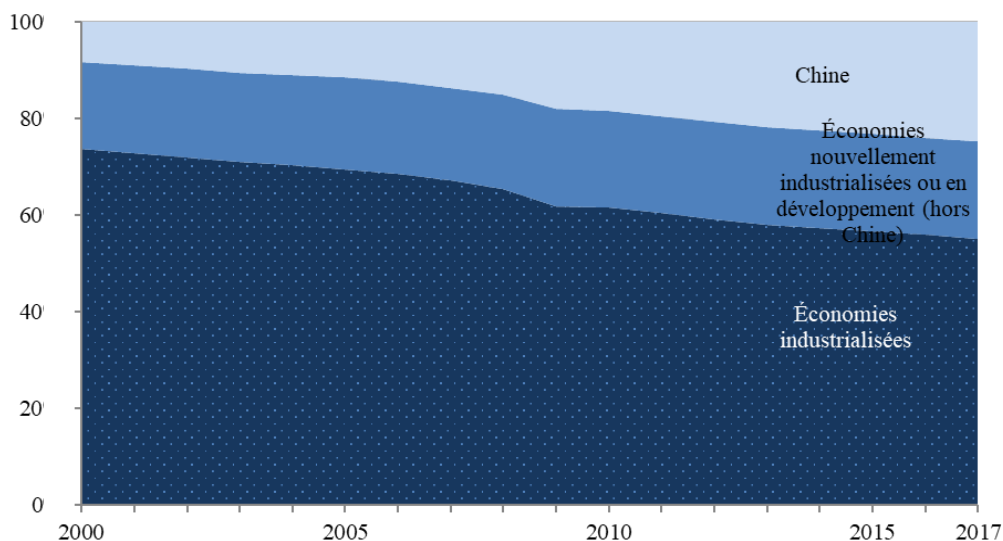
(En pourcentage et en dollars des États-Unis constants de 2010)



16. La hausse de la croissance de la valeur ajoutée manufacturière a permis aux pays en développement de gagner une part considérable de la production industrielle mondiale. Au début de 2018, les trois quarts de cette production étaient concentrés dans les pays industrialisés. La part des pays en développement, Chine comprise, est passée de 26,4 % en 2000 à 44,9 % en 2017. Cette croissance est principalement imputable à la Chine, où se crée près d'un quart de la valeur ajoutée manufacturière mondiale. À mesure que l'industrialisation touche davantage de pays, la distinction actuelle entre les économies en développement ou industrialisées est vouée à s'amenuiser jusqu'à disparaître et la part des pays industrialisés dans la production industrielle mondiale devrait constamment augmenter.

17. Ces perspectives doivent toutefois être tempérées par le grand nombre de pays qui figurent encore parmi les moins avancés. Alors que 13 % de la population mondiale y est concentrée, les pays les moins avancés créent moins de 1 % de la valeur ajoutée manufacturière dans le monde. En outre, l'écart entre la valeur ajoutée manufacturière par habitant dans les pays les moins avancés et dans les économies industrialisées a augmenté d'environ 40 % depuis 1990 ; autrement dit, la productivité relative des premiers a diminué par rapport à celle des seconds. Ce constat rend d'autant plus nécessaire une action concertée de la communauté internationale destinée à améliorer les capacités productives des pays les moins avancés afin de les ramener dans le giron du développement.

Figure II
Croissance annuelle de la valeur ajoutée manufacturière, par groupe de pays,
2000-2017
 (En pourcentage)



Source : Base de données statistiques de l'ONUDI.

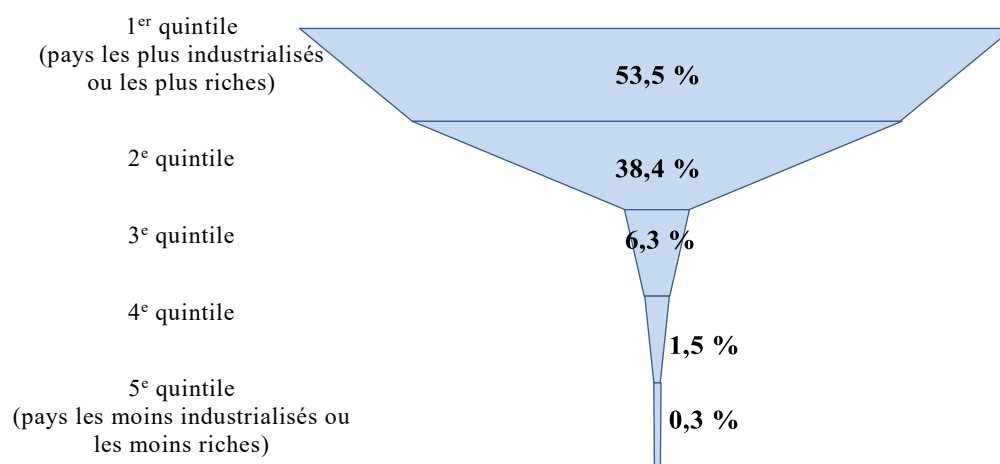
18. L'un des plus grands obstacles à l'industrialisation mondiale concerne la répartition inégale de la production manufacturière entre les pays. Les économies industrialisées, y compris celles nouvellement industrialisées, accaparent une très grande partie de la valeur ajoutée manufacturière mondiale (plus de 90 %), signe de la fragilité du secteur manufacturier dans le monde (fig. III). La concentration de la plupart des ressources dans quelques pays rend manifeste la dépendance et la vulnérabilité de l'économie mondiale et met en péril l'industrialisation durable. L'effondrement d'une poignée de grandes entreprises aurait des conséquences économiques catastrophiques bien au-delà des frontières nationales.

19. Afin d'élargir l'assise de l'économie mondiale et d'amoindrir l'effet qu'un tel choc économique pourrait avoir sur le marché en général, et compte tenu de la mondialisation, il est essentiel d'élargir la capacité de production de biens et de services dans les pays à faible revenu et de réduire progressivement leur dépendance à l'égard de facteurs externes tels que les investissements en biens d'équipement et les exportations.

20. L'efficacité des interventions politiques et du soutien financier des partenaires de développement est essentielle pour résorber les inégalités entre les pays. Il est donc important de réaliser la cible 9.3 des objectifs de développement durable, qui prévoit d'accroître l'accès des petites entreprises industrielles aux services financiers et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés.

Figure III
Inégalités entre les pays concernant la valeur ajoutée manufacturière, 2017

(Part de la valeur ajoutée manufacturière mondiale, en pourcentage et par quintile)



Source : Base de données statistiques de l'ONUDI.

21. Dans tout pays, une fois atteint le stade de développement postindustriel, l'économie se diversifie pour répondre aux besoins croissants en services des ménages les plus aisés, et la part du secteur manufacturier dans le produit intérieur brut (PIB) décroît progressivement. Or, d'après les statistiques, la part du secteur manufacturier décroît dans les pays les moins avancés en Afrique, où la désindustrialisation a donc lieu prématurément.

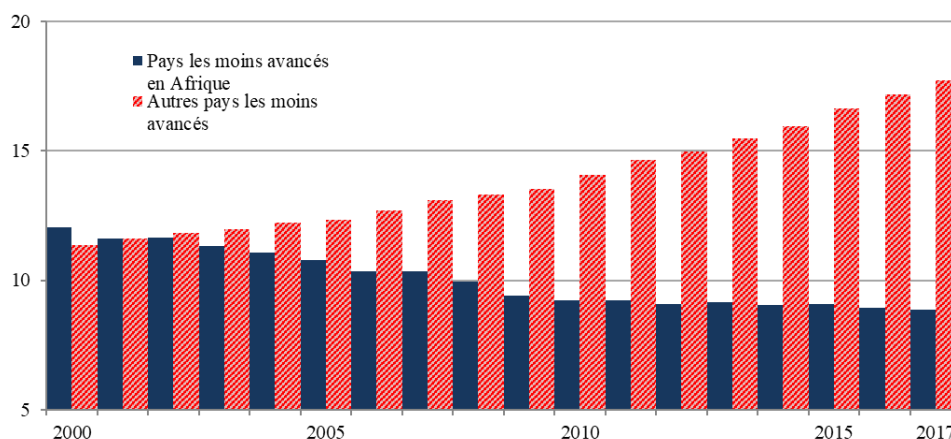
22. Dans les pays les moins avancés en Afrique, la part du secteur manufacturier dans le PIB est tombée en dessous de 10 % depuis 2007, alors que cette part augmentait considérablement dans d'autres pays, notamment en Asie.

23. La cible 9.2 des objectifs de développement durable prévoit de multiplier par deux la contribution de l'industrie au PIB dans les pays les moins avancés. Les tendances observées dans les pays les moins avancés en Afrique doivent donc alerter la communauté internationale, et il y a lieu de craindre que la cible ne puisse être atteinte qu'au prix d'une campagne multidimensionnelle comprenant entre autres un programme d'investissements ciblé sur l'industrialisation.

24. La faible industrialisation est par ailleurs l'une des raisons pour lesquelles les pays subsahariens ne peuvent absorber qu'une petite partie de l'excédent de main d'œuvre. Le niveau élevé de chômage pousse les jeunes à l'émigration de masse ou à la radicalisation et entraîne de graves problèmes sociaux mettant en péril la paix et la stabilité politique de la région. La figure IV met en lumière le mouvement divergeant de l'industrialisation dans les pays les moins avancés d'Afrique et dans ceux du reste du monde.

Figure IV
Part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB des pays les moins avancés, 2000-2017

(En pourcentage et en dollars des États-Unis constants de 2010)



Source : Base de données statistiques de l'ONUDI.

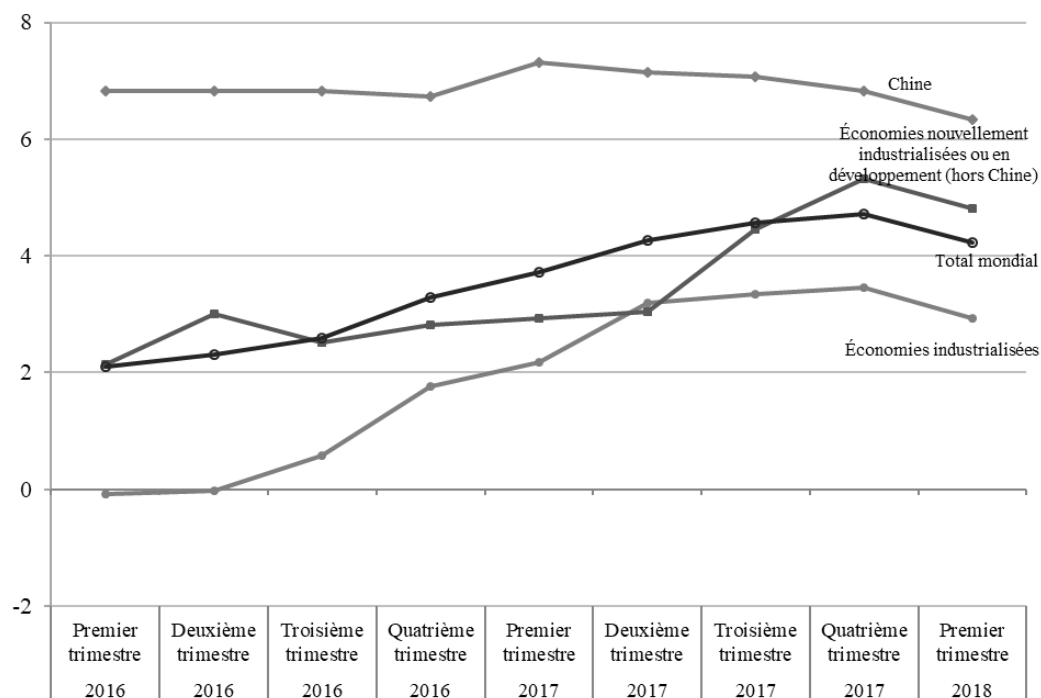
25. Alors que la croissance manufacturière n'avait jamais été aussi élevée qu'en 2017, les exportations mondiales de marchandises ont décliné dans les dernières années. Les produits manufacturés composent environ trois quarts des marchandises exportées dans le monde. Les exportations de produits manufacturés ont baissé en 2016 et en 2017 par rapport aux années précédentes dans les grands groupes de pays et en Chine.

26. Le déclin commercial s'explique par la baisse du cours des matières premières, y compris les combustibles. Les derniers événements concernant les droits de douane transatlantiques devraient aussi nuire aux échanges de matières premières entre économies industrialisées.

27. Alors que l'économie mondiale se relève à peine d'une longue récession, toute modification drastique des arrangements commerciaux établis risque d'avoir des répercussions sur le secteur manufacturier mondial. Premier signe alarmant, la croissance de la production manufacturière au premier trimestre de 2018 a ralenti par rapport au dernier trimestre de l'année précédente dans les pays industrialisés, en Chine et dans les économies en développement et nouvellement industrialisées (voir fig. V). Compte tenu de cette évolution, les pays seront peut-être contraints de prendre des mesures efficaces pour se prémunir contre le risque d'une nouvelle récession.

Figure V
Croissance trimestrielle de la production manufacturière, par groupe de pays, 2016-2018

(En pourcentage, par rapport à la même période de l'année précédente)



C. Tendances récentes du développement industriel : conclusions

28. Étant donné la corrélation positive entre le secteur manufacturier (mesuré en valeur ajoutée manufacturière) et les résultats économiques (en PIB) des pays en développement, la transformation industrielle, principal moteur de la croissance économique, garde une importance cruciale.

29. Le secteur manufacturier, source de production, d'exportations, de revenus et d'emploi et facteur de réduction de la pauvreté, contribue en outre considérablement à l'innovation et au progrès technologique.

30. L'augmentation constante de la productivité et de la compétitivité a mis de nouveaux produits manufacturés sophistiqués à la portée d'un grand nombre de ménages, non seulement dans les pays industrialisés, mais également dans les pays en développement.

31. Le secteur manufacturier a transformé les modes de communication, d'information et de loisir. Les appareils ménagers tels que les machines à laver, les lave-vaisselles et les aspirateurs ont considérablement facilité les tâches ménagères, ce qui libère du temps pour des activités productives hors du foyer.

32. Le secteur manufacturier a provoqué de profonds changements structurels. Dans les dernières années, la croissance moyenne a été plus élevée dans le secteur des hautes technologies que dans d'autres secteurs, ce qui indique un déplacement progressif des activités manufacturières vers ce domaine.

33. En résumé, le secteur manufacturier dans le monde a le vent en poupe : il est source de richesses, de perspectives et d'emplois qui empêchent les ménages de tomber dans la pauvreté. Les moyens pour le développer sont toutefois différents d'un pays à l'autre et les responsables politiques et les partenaires du développement international doivent donc y consacrer toute leur attention.

34. Les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 9, sont le programme d'industrialisation pertinent à l'échelle mondiale. Le financement du développement industriel a été l'une des principales difficultés après la récente récession, qui a entraîné une réduction considérable des investissements étrangers directs dans les pays en développement. Une crise mondiale d'une telle ampleur appelle une intervention mondiale.

II. Le développement industriel dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030

A. Développement industriel inclusif et durable et objectifs de développement durable

35. Depuis l'adoption du Programme 2030, les États membres de l'ONUDI rendent compte tous les ans au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, par l'intermédiaire du Président du Conseil du développement industriel, de la contribution de l'Organisation à la mise en œuvre du Programme 2030 et de la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles correspondantes concernant l'industrie.

36. La réunion de 2017 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, consacrée au thème « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation », a revêtu pour l'ONUDI une importance particulière, puisqu'il s'agissait du premier examen en profondeur de la réalisation des objectifs de développement durable, y compris l'objectif 9. En réponse à l'invitation du Président du Conseil économique et social, le Président du Conseil de développement industriel a présenté une contribution de fond en avril 2017¹.

37. En vue de la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, les États membres ont élaboré un document intitulé « Transformation towards sustainable and resilient societies: using synergies of sustainable energy systems and inclusive, sustainable industrial development that leaves no one behind » (Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes : mettre à profit les synergies entre les systèmes d'énergie durable et le développement industriel inclusif et durable, sans faire de laissés-pour-compte), dans lequel ils ont mis l'accent sur la contribution de l'industrialisation inclusive et durable à la réalisation de l'objectif 7².

38. Dans ledit document, il est indiqué que l'industrialisation rapide a permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté dans les dernières décennies en leur fournissant un emploi et un revenu, mais que, ces progrès n'étant pas uniformes, certains ont été pris dans des trappes à pauvreté, en particulier dans les zones où

¹ Voir https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/14570Industrial_Development_Board_of_UNIDO.pdf.

² Voir https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/18173IDB_input_to_HLPF_2018.pdf.

l'industrialisation est restée faible ou stagnante. Ce constat montre à quel point le développement industriel inclusif et durable est essentiel aux mesures de réduction de la pauvreté visant à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte à l'horizon 2030.

39. L'industrialisation inclusive et durable (objectif 9) est un moteur de croissance économique soutenue et de création d'emplois décents (objectif 8). Elle contribue à la lutte contre la pauvreté (objectif 1), la faim (objectif 2) et les inégalités (objectifs 5 et 10), à l'amélioration de la santé et du bien-être (objectif 3), à l'amélioration de l'efficacité des ressources et de l'énergie (objectifs 6, 7, 11 et 12) et à la réduction des gaz à effet de serre et d'autres émissions polluantes, notamment de produits chimiques (objectifs 13, 14 et 15).

40. L'ONUDI, qui est la seule entité des Nations Unies chargée de promouvoir le développement industriel inclusif et durable, dispose de vastes connaissances et d'une expérience technique considérable dans ces domaines. Conformément à son mandat, elle conçoit et met en œuvre des politiques industrielles, encourage les capacités productives locales et l'entrepreneuriat, contribue à la création d'emplois, à la compétitivité économique et à l'accès aux marchés, améliore la diffusion de technologies et de pratiques respectueuses de l'environnement dans les systèmes de production et établit des partenariats avec les secteurs privé et public de façon à attirer des investissements de manière inclusive, durable et résiliente.

41. Dans leur contribution au forum politique de haut niveau, les États membres ont préconisé l'établissement de partenariats avec les gouvernements des pays hôtes, les donateurs internationaux, les organismes des Nations Unies, les institutions financières et le secteur privé, l'objectif étant de mobiliser des investissements privés et publics (y compris l'aide publique au développement) dans le cadre d'un plan d'industrialisation à long terme inclusif et durable en faveur de capacités industrielles axées sur l'exportation et la création d'emplois. Les États membres ont recommandé l'élaboration et la mise en œuvre de politiques industrielles conformes aux normes locales et internationales (par exemple en ce qui concerne la qualité des produits, le travail et l'environnement) visant à stimuler l'emploi et à réduire la pauvreté afin de faciliter l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation inclusive et durable. Ils ont appelé de leurs vœux des services de coopération technique en faveur du renforcement des capacités, de la formation professionnelle et des autres types de formation, notamment pour les femmes et les jeunes, fournis dans la mesure du possible en partenariat avec le secteur privé. Il faudrait accroître les investissements des secteurs public et privé, intérieurs et étrangers, en matière de recherche et développement, d'innovation, d'éducation, de formation et d'infrastructures, de façon à stimuler la compétitivité, et d'œuvrer en faveur d'une industrialisation qui favorise l'emploi plutôt que les délocalisations.

42. Avec de bonnes politiques et une coopération internationale en place, les avantages du développement économique et du progrès technologique, y compris ceux de la nouvelle révolution industrielle, peuvent être plus largement répartis.

B. Tirer parti des bénéfices de la « nouvelle révolution industrielle » en matière de développement durable

43. La nouvelle révolution industrielle, parfois qualifiée de révolution productive du futur ou appelée « industrie 4.0 », désigne le recours croissant aux technologies numériques à toutes les étapes de la production industrielle, à partir de la

conceptualisation, en passant par la conception du produit et la fabrication, jusqu'au recyclage.

44. Les nouvelles technologies associées à ce paradigme comprennent la robotique, les mégadonnées, la réalité augmentée, la fabrication additive (l'impression 3D), l'informatique en nuage, l'Internet des objets, les réseaux de capteurs et d'actionneurs et l'intelligence artificielle.

45. L'interconnexion et l'intégration du réel et du virtuel, où les distances, même longues, cessent d'être un obstacle, transformeront sans doute certains secteurs. Sans connaître encore les conséquences de la nouvelle révolution industrielle, l'on s'attend à ce qu'elle modifie dans un avenir proche les modes d'intégration des fabricants, des secteurs économiques, voire des pays dans les chaînes de valeur globales.

46. Les technologies associées à la nouvelle révolution industrielle sont susceptibles d'améliorer la souplesse et l'efficacité des processus de production, les modes de décision et les possibilités d'adaptation du produit à l'utilisateur.

47. L'amélioration de la souplesse, des possibilités d'adaptation et de l'efficacité dégageront sans doute des gains de productivités importants. Les nouvelles technologies sont vouées à rendre les entreprises industrielles mieux à même de gérer, de traiter et d'analyser d'énormes quantités de données en temps réel, d'où pourront surgir des systèmes de production adaptables et « intelligents ».

48. La nouvelle révolution industrielle pourrait aussi augmenter l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et des ressources et favoriser la transition vers une économie circulaire. Ces évolutions conduiront sans doute à l'émergence de modes de production et de consommation plus durables.

49. Le domaine dans lequel la numérisation soulève le plus de préoccupations est l'emploi. Dans les dernières années, il a été avancé dans un certain nombre d'études que l'évolution technologique – et en particulier le progrès de l'automation – pourrait avoir de profondes répercussions négatives sur l'emploi dans les économies en développement ou émergentes.

50. Il n'existe cependant aucun consensus scientifique sur l'effet que pourrait avoir l'industrie 4.0 sur l'avenir du travail, car la plupart des études annonçant des répercussions négatives pour l'emploi prennent la faisabilité technique, plutôt que la rationalité économique, comme principal critère de remplacement de la main d'œuvre. D'autres études relèvent cependant divers mécanismes susceptibles de compenser indirectement l'influence négative directe des nouvelles technologies sur l'emploi.

51. L'automation accrue ne devrait pas non plus toucher tous les secteurs de la même manière. Alors qu'elle s'étend de plus en plus dans certains secteurs, comme l'électronique et les machines-outils, d'autres activités plus traditionnelles et demandant plus de main-d'œuvre qualifiée, comme la production de vêtements et de chaussures, n'ont presque pas été touchées jusqu'ici. En effet, l'automation présente plus d'intérêt économique dans certains secteurs que dans d'autres.

52. Les risques ne sont d'ailleurs pas les mêmes en fonction de la nature de l'emploi. Il est à prévoir que les tâches routinières demandant de faibles qualifications seront plus vulnérables à l'automation, et que la demande de compétences concernera des activités à forte intensité de connaissances. L'exigence de formation est susceptible d'évoluer en parallèle, les nouvelles technologies induisant une plus grande demande de travailleurs très qualifiés et formés.

53. Il ressort de ces divers constats que l'effet net des nouvelles technologies sur l'emploi doit encore faire l'objet d'enquêtes empiriques. En outre, comme il a déjà été indiqué, le recours à l'automation dans les économies en développement reste extrêmement limité.

54. Les conséquences de la nouvelle révolution industrielle sur le commerce et la production internationales relèvent davantage encore de la conjecture. Certains observateurs ont évoqué la perspective de relocalisations, certaines sociétés multinationales cherchant de plus en plus fréquemment à tirer parti de nouvelles technologies relativement bon marché – par exemple la robotique ou l'impression 3D – et de meilleures infrastructures pour rapprocher la production de leur marché d'origine, les pays où les salaires sont inférieurs voyant en fin de compte s'éroder leur avantage comparatif. Il ressort cependant d'une récente étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les relocalisations que rien ne permet vraiment de conclure qu'il s'agisse là d'un phénomène de grande ampleur³.

55. Au contraire, des études récentes ont conclu que cette évolution pourrait avoir des avantages importants pour les petites entreprises des pays en développement grâce entre autres aux améliorations de la connectivité, à l'extension du commerce électronique ainsi qu'aux voies novatrices d'accès au financement, à la main d'œuvre, aux intrants, au service de production, au service après-vente, ainsi qu'aux moyens de vente et de commercialisation.

56. En outre, la hausse de la demande intérieure dans les pays nouvellement industrialisés, conséquence de l'élargissement de la classe moyenne, annonce dans ces pays un vivier de consommateurs comparable à celui des pays industrialisés. À condition de construire les bonnes infrastructures, la production pourrait donc continuer de se concentrer dans les pays en développement au lieu d'être relocalisée dans les pays industrialisés.

57. Pour l'instant, les tendances liées à la nouvelle révolution industrielle ont plus de chances de s'exprimer dans les pays industrialisés plus proches de la frontière technologique, par exemple en Allemagne, au Japon, en République de Corée et aux États-Unis d'Amérique, quoiqu'on en observe aussi la manifestation dans les pays nouvellement industrialisés comme la Chine.

58. Il n'en demeure pas moins vrai qu'un nombre croissant d'acteurs, y compris des pays émergents, adoptent des processus manufacturiers de pointe, même dans des domaines traditionnellement réservés aux pays industrialisés. Par exemple, dans le secteur aéronautique, plusieurs pays à revenu intermédiaire ont entrepris de se positionner sur certains segments spécifiques du marché mondial.

59. Alors que l'on s'efforce de comprendre les défis et perspectives associés aux technologies de pointe, l'ampleur réelle des conséquences que pourrait avoir la nouvelle révolution industrielle reste à déterminer. Porteuses à la fois de transformations et de perturbations, ces technologies soulèvent des questions éthiques d'envergure. En l'absence d'un cadre normatif et réglementaire, et compte tenu de la nécessité de faire en sorte que les gains sociaux soient partagés tout en limitant les risques de déstabilisation, l'ONU et ses institutions spécialisées ont un rôle et une responsabilité à part.

³ De Backer, K. *et al.*, « Reshoring: myth or reality? », OECD Science, Technology and Industry Policy Papers, n° 27, Éditions de l'OCDE, Paris, 2016.

60. Il importe que le système des Nations Unies et ses institutions spécialisées continuent de s'attacher de près à la question, de mettre en avant certaines technologies et de les hiérarchiser, de renforcer les capacités, d'améliorer les outils et les renseignements destinés à la prise de décision, d'évaluer les applications pratiques des technologies, d'appuyer les environnements propices aux mesures publiques locales d'adaptation aux nouvelles technologies et d'améliorer l'accès au financement.

61. Le système des Nations Unies et ses institutions spécialisées doivent faire en sorte de saisir les occasions de favoriser la mise en œuvre du Programme 2030 et d'éviter que les inégalités ne se creusent. Les pays à faibles capacités technologiques, en particulier les pays les moins avancés, risquent d'être laissés de côté et ont besoin de soutien, en particulier pour ce qui est des cadres de politique industrielle durable.

62. Sachant que le secteur industriel joue un rôle prépondérant dans l'élaboration, l'application et la diffusion des nouvelles technologies, il incombe à l'ONUDI, qui est le coordonnateur central du développement industriel dans le système des Nations Unies, la responsabilité particulière d'apporter son aide aux États Membres en la matière.

C. Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

63. Dans sa résolution 71/243 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, adoptée en décembre 2016, l'Assemblée générale a lancé un plan ambitieux mais nécessaire de réforme de l'ONU visant à fournir un soutien efficace aux pays en vue d'un développement durable, équitable et responsable, à l'initiative des États et sous leur direction. Ce plan vise à fournir des orientations au système des Nations Unies pour le développement dans le sillage du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en 2015.

64. La réforme adoptée deux ans plus tard porte sur trois domaines où l'ONU a matière à s'améliorer, à savoir : a) le système pour le développement, b) la gestion et c) le pilier Paix et sécurité. L'ONUDI a activement participé à plusieurs activités liées à ces réformes.

65. En juin 2017, l'étude des fonctions assurées dans le système des Nations Unies pour le développement (dit « Rapport Dalberg »), intitulée « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé » ([A/72/684-E/2018/7](#)) a révélé que le système de développement devait encore prendre en compte le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

66. Le rapport a également relevé des lacunes importantes dans la couverture thématique des objectifs de développement durable, particulièrement évidentes pour ce qui est des « nouveaux » objectifs portant sur les dimensions économiques et environnementales du développement durable, l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure) et les objectifs liés à l'eau, à l'énergie et à l'environnement (objectifs 6, 7, 12, 13, 14 et 15) étant insuffisamment financés et mis en œuvre.

67. Ces conclusions mettent en avant l'exigence d'un rééquilibrage dans le système de développement des trois piliers du développement durable, à savoir les dimensions

économique, sociale et environnementale. Comme il ressort des rapports sur la coopération pour le développement industriel, y compris le présent rapport, la transformation structurelle et la dimension économique sont essentielles pour la transformation du développement, en particulier pour les pays les moins avancés et les économies en transition.

68. À la fin de 2017, dans le rapport sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ([A/72/684-E/2018/7](#)), le Secrétaire général a mis en avant sept initiatives destinées à réaliser les objectifs prévus dans le Programme 2030 et à tenir la promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte parmi les peuples que sert l'Organisation :

- a) Un document stratégique à l'échelle du système destiné à orienter et à accélérer l'alignement de celui-ci sur le Programme 2030, et mettant l'accent sur des mesures concrètes ;
- b) Une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, axées sur la demande et adaptées aux priorités et aux besoins spécifiques des pays en matière de développement ;
- c) Un coordonnateur résident impartial, indépendant et aux moyens d'action renforcés, à la tête d'une équipe des Nations Unies œuvrant en faveur du développement à l'échelle du pays avec davantage de moyens et plus de responsabilité et d'impartialité ;
- d) Une nouvelle approche régionale, coordonnée et restructurée destinée à améliorer la cohésion et la coordination à l'échelle régionale ;
- e) Un renforcement de la gouvernance horizontale, de la transparence et de l'évaluation à l'échelle du système ;
- f) Un renforcement de la coopération Sud-Sud et des partenariats conclus par l'Organisation ;
- g) Un pacte de financement exposant les engagements mutuels afin d'encourager les investissements dans le système des Nations Unies et destiné à renforcer les mécanismes de financement du Programme 2030.

69. La réforme du système des Nations Unies pour le développement est l'occasion d'ajuster ce système, qui doit progressivement ménager davantage de place aux coordonnateurs résidents dans le cadre d'une nouvelle génération d'équipes de pays. L'impartialité et l'indépendance sont des aspirations essentielles en ce qu'elles favorisent la communication et la représentation de toutes les entités du système, y compris les institutions spécialisées, indépendamment de leur taille et de leur présence sur le terrain (y compris, donc, les organismes non-résidentiels).

70. L'ONUDI estime également que le système de développement aurait matière à progresser et à se renouveler en ce qui concerne la nouvelle révolution industrielle, phénomène en expansion qui transforme les économies, les pays et les sociétés du monde entier. Comme indiqué dans la section B ci-dessus, la quatrième révolution industrielle consiste à connecter et à automatiser dans une plus vaste mesure le secteur manufacturier, mais aussi la santé, l'acquisition de compétences et la formation.

71. L'ONU doit tirer parti de ces nouvelles possibilités pour éviter que des États Membres, en particulier des pays en développement, ne soient laissés-pour-compte sur la voie de l'innovation et du progrès. L'ONUDI estime que des stratégies et approches judicieuses pourraient donner aux pays en développement l'occasion de

ratrapper rapidement leur retard. Le développement ne passe pas par un seul chemin ni par des solutions universelles, mais l'Organisation peut, à l'aide des bons outils d'analyse, contribuer à recenser les modèles d'industrialisation à même d'inspirer des politiques industrielles tenant compte des innovations au service d'une croissance verte et d'un développement industriel inclusif et durable.

72. Étant données sa taille, ses capacités et son financement, l'ONUDI doit sans doute hiérarchiser ses interventions, mais il y a lieu de se réjouir des nouvelles occasions de concertation dont dispose le système des Nations Unies pour le développement, qui devraient engendrer une meilleure coopération entre les entités des Nations Unies. Il est clair qu'à l'heure où il est demandé de financer de manière plus prévisible le système des Nations Unies, celui-ci doit aussi se rendre plus utile aux États Membres.

III. Réponse de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

A. Introduction

73. Comme il ressort de la Déclaration de Lima (voir GC.15/INF/4, résolution GC.15/Res.1), dans laquelle la Conférence générale a réaffirmé la spécificité du rôle de l'Organisation en tant que principal coordonnateur, au sein du système des Nations Unies, de la coopération internationale en faveur d'un développement industriel inclusif et durable, l'ONUDI est bien placée pour remplir son mandat, à savoir aider les États membres à remplir les objectifs de développement durable relatifs à l'industrie.

74. Le rôle de l'ONUDI se trouve renforcé par le mandat global issu du Programme 2030, dans lequel les États Membres ont reconnu, notamment au titre de l'objectif 9, que l'industrialisation durable qui profite à tous est un facteur majeur du développement durable. La coopération pour le développement industriel connaît un nouvel élan dans un contexte marqué par une pauvreté persistante, des crises humanitaires, l'instabilité de l'économie mondiale, le creusement des inégalités, les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et l'avènement d'une nouvelle révolution technologique.

75. Bien que le succès du Programme 2030 repose sur les interventions de chaque État Membre, l'ONU a indiscutablement son rôle à jouer et les institutions spécialisées telles que l'ONUDI doivent appuyer les efforts qu'ils entreprennent. Les gouvernements et le secteur privé ne peuvent relever à eux seuls les vastes défis d'aujourd'hui. L'ONUDI, cadre de la coopération pour le développement industriel, contribue à augmenter et à diversifier la valeur ajoutée manufacturière, à renforcer les capacités technologiques, l'esprit d'entreprise et la compétitivité à l'échelle nationale, à réduire les inégalités et améliorer l'accès à des emplois décents, tout en atténuant les répercussions sur l'environnement.

76. Les priorités stratégiques et les objectifs des programmes de l'Organisation sont définis dans le cadre de programmation à moyen terme. Avec l'adoption récente du cadre 2018-2021, l'ONUDI a aligné son cycle de planification sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (voir IDB.45/8/Add.2-PBC.33/8). Ce nouveau cadre prend davantage en considération la théorie du changement reliant les résultats de l'ONUDI aux objectifs de développement durable. Au cours des quatre prochaines années, l'ONUDI

aura pour objectif d'amplifier les résultats de ses activités et de mieux intégrer ses quatre fonctions principales, à savoir la coopération technique, l'analyse, la recherche et les services de conseil stratégique, l'élaboration de normes et d'activités liées à la qualité, la mobilisation et la création de partenariats pour le transfert de connaissances et de technologies ainsi que la création de réseaux et la coopération industrielle.

77. L'objectif stratégique de l'ONUDI s'articule toujours autour des trois mêmes priorités thématiques (la création d'une prospérité partagée, la stimulation de la compétitivité économique et la sauvegarde de l'environnement), désormais complétées par un quatrième volet (le renforcement des connaissances et des institutions), un rang de priorité plus élevé étant ainsi accordé à cet objectif crucial qui promet une amélioration des résultats.

78. L'Organisation s'associe à toutes les initiatives et structures de coordination mises en place à l'échelle du système aux niveaux mondial, régional et national, y compris celles faisant suite aux résolutions de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet, dont la plus récente est la résolution [72/279](#).

79. Des partenariats de travail sont en place avec la plupart des organisations du système des Nations Unies, y compris la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Centre du commerce international, le Fonds international de développement agricole, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation mondiale du tourisme, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Organisation mondiale du commerce, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union internationale des télécommunications, et les institutions du Groupe de la Banque mondiale.

80. En outre, l'ONUDI a élargi sa collaboration avec des banques internationales et régionales de développement, des organisations régionales économiques et politiques, ainsi qu'avec un large éventail de partenaires du secteur privé. Dans le cadre du dialogue entamé en 2016 avec le Groupe des Vingt (G20), notamment sous la forme du rapport sur l'industrialisation en Afrique, intitulé « Industrialization in Africa and Least Developed Countries: boosting growth, creating jobs, promoting inclusiveness and sustainability » (L'industrialisation en Afrique et dans les pays les moins avancés : dynamiser la croissance, créer des emplois et promouvoir l'inclusion et la durabilité), et établi à l'intention du Groupe de travail du G20 sur le développement, l'ONUDI a continué de contribuer aux délibérations du G20 sur l'Afrique et l'industrialisation en 2017. Elle a élaboré pour l'OCDE une analyse du rôle de l'industrie 4.0 qui prendra place dans un rapport pour le G20 sur les possibilités et les défis de la prochaine révolution de la production. Elle a également continué de renforcer sa coopération avec l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde (groupe BRICS) afin de promouvoir dans ces cinq économies émergentes majeures la coopération pour le développement industriel.

81. Étant chargée depuis longtemps de produire des statistiques sur l'industrie dans le monde entier et dotée d'une place unique dans le système international de statistique, l'ONUDI a été nommée en 2016 par la Commission de statistique organisme responsable de six indicateurs relatifs à l'industrie au titre de l'objectif de développement durable 9. À ce titre, elle alimente la base de données mondiale sur

les indicateurs des objectifs de développement durable, et a contribué au Rapport sur les objectifs de développement durable 2017. Outre sa participation au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, l'ONUDI entretient des contacts directs avec les organismes nationaux et internationaux de statistique au sujet de l'application des indicateurs des objectifs de développement durable. Afin de remédier au manque de données, l'ONUDI entend favoriser l'amélioration de la collecte, du traitement et de la diffusion des données relatives aux petits entreprises industrielles dans les pays en développement.

82. On trouvera dans les sections ci-après un échantillon représentatif des contributions de l'ONUDI à la réalisation du Programme 2030.

B. Création d'une prospérité partagée

83. Bien qu'elle ait nettement reculé dans certains pays, la pauvreté demeure le plus grand défi de la planète. Les progrès économiques n'ont pas uniformément profité à tous. La majorité des pauvres dans le monde vivent toujours dans des zones rurales, sans infrastructures essentielles et sans emploi rémunéré, les femmes et les jeunes étant souvent touchés de façon disproportionnée. L'absence de développement socio-économique réduit également la résilience aux chocs externes, aux crises naturelles et aux conflits.

84. Forte de sa longue expérience en la matière, l'ONUDI s'efforce d'améliorer les chaînes de valeur agro-industrielles et en particulier d'ajouter de la valeur à la production agricole en renforçant les liens entre ce secteur, l'industrie et les marchés, notamment en améliorant les technologies et les compétences relatives au traitement des produits alimentaire, en promouvant la sécurité sanitaire des aliments et en réduisant les pertes après récolte. Elle soutient l'industrie légère comme moyen d'augmenter à la fois la productivité et les revenus, en particulier en appuyant les petites et moyennes entreprises et en renforçant la participation des femmes et des jeunes aux activités productives et entrepreneuriales. Grâce à ces mesures, couplées à des programmes de sortie de crise et de sécurité humaine, l'Organisation favorise une croissance durable et profitable à tous, qui permette de répartir plus équitablement les bénéfices de la prospérité, et aide à faire avancer la réalisation de l'objectif 1 et des objectifs connexes.

85. La prise en compte des femmes dans les activités productives plus qualifiées et mieux rémunérées demeure une priorité dans de nombreuses interventions de l'ONUDI. Grâce à un large éventail d'initiatives en faveur de la création d'emplois et de l'entrepreneuriat, l'ONUDI aide les femmes et les jeunes à se doter des outils nécessaires pour tirer profit des possibilités économiques qui s'offrent à eux. Le programme de promotion de l'esprit d'entreprise, par exemple, a ouvert la voie à la création d'un secteur privé dynamique et durable dans plus d'une dizaine de pays où il sert de plan d'études à plus de deux millions de jeunes, femmes et hommes.

86. Pour aider les pays en développement, en particulier les moins avancés, l'ONUDI continue de faciliter le renforcement des moyens agro-industriels et la modernisation des technologies tout au long des chaînes de valeur de l'agro-industrie, de l'agriculteur au consommateur final. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre de l'Initiative pour le développement de l'agri-business et des agro-industries en Afrique, elle continue d'appuyer en particulier les pays africains dans le développement de la chaîne de

valeur et la promotion de l'investissement pour le développement de l'agribusiness et des agro-entreprises.

87. L'ONUDI a apporté une assistance directe à plusieurs pays en développement pour les aider à créer des complexes industriels et a publié plus d'une centaine d'études, de directives et de spécifications en la matière. Au cours des dernières années, elle a aidé plusieurs pays à mettre en place des chaînes de valeur agro-industrielles durables et des parcs agro-industriels intégrés dans les secteurs de l'alimentation et des systèmes alimentaires, de la production de cuir et de chaussures, du textile et de l'habillement, du bois et de la menuiserie et de la mécanisation agricole, ainsi que dans les industries de la création.

88. Les activités d'aide à la sortie de crise de l'Organisation consistent essentiellement à favoriser la reprise économique, à rétablir les infrastructures agricoles ou industrielles endommagées, à relancer la productivité des petites et moyennes entreprises, à renforcer les compétences et l'employabilité des travailleurs et à créer des possibilités d'emploi, ce qui contribue à stabiliser les communautés.

C. Faire progresser la compétitivité économique

89. Le taux de chômage, la dépendance des jeunes à l'égard de l'agriculture de subsistance, l'économie informelle, le creusement des inégalités, l'urbanisation et la rapidité de l'évolution technologique, qui touche tous les secteurs, sont parmi les plus grands défis contemporains.

90. L'ONUDI cherche à relever ces défis en soutenant la création d'un environnement commercial qui favorise le développement des marchés et la qualité des produits, encourage la concurrence et la création de petites et moyennes entreprises, réduise les coûts et les risques de transaction, permette de lutter contre l'économie souterraine et l'exclusion sociale, fournisse des infrastructures commerciales modernes, des services d'utilité publique et des services d'assistance aux entreprises propices au perfectionnement des compétences et au renforcement de l'esprit d'entreprise, attire l'investissement à impacte, encourage les entreprises à innover ainsi qu'à moderniser leurs technologies et à se former en la matière.

91. L'ONUDI aide les pays en développement à créer des emplois décents, à attirer des investisseurs et à adopter des technologies novatrices au moyen de programmes conçus sur mesure pour favoriser la création d'un environnement propice à l'entreprise, le renforcement des capacités commerciales visant à intégrer une chaîne de valeur mondiale, les investissements à impact, les systèmes d'innovation, la création de petites et moyennes entreprises et de parcs d'entreprises, l'esprit d'entreprise et la mise à niveau de l'industrie.

92. L'ONUDI met l'accent sur la participation des divers acteurs à toutes les étapes : élaboration de politiques qualité, promotion des investissements et des technologies, fourniture de conseils sur le renforcement des activités commerciales durables et de l'infrastructure de la qualité, fourniture de services d'évaluation de la conformité, appui au secteur privé pour ce qui est du respect des normes internationales applicables, et investissements à impacts social, environnemental et économique. Le réseau de bureaux de promotion des investissements et de la technologie de l'ONUDI fournit des services à valeur ajoutée aux entrepreneurs et aux institutions qui cherchent à conclure des alliances industrielles internationales, et il permet aux acteurs des secteurs public et privé de se mettre en contact en vue d'établir des liens de collaboration entre pays développés et en développement.

93. L'ONUDI fournit également des programmes et des outils de renforcement des capacités aux gouvernements et aux institutions pour les aider à mettre en place des politiques stratégiques et des cadres réglementaires qui favorisent l'esprit d'entreprise, l'économie formelle, la création de petites et moyennes entreprises et de parcs d'entreprises et la conformité aux normes de qualité. Au cours de la période considérée, l'Organisation a publié plusieurs publications d'orientation générale, dont l'édition 2017 du guide intitulé « Trade Capacity-Building Resource Guide » et a élaboré des cadres stratégiques visant à tirer parti de la nouvelle génération de parcs et de zones industriels au service d'un développement durable et inclusif ainsi qu'un guide méthodologique sur la mise à niveau des industries.

94. Les programmes et les outils de l'ONUDI sont également utilisés pour promouvoir la mise à niveau des industries, aussi bien à l'échelle des entreprises qu'au niveau de secteurs entiers, notamment ceux de l'automobile, du textile et de l'habillement, du traitement agroalimentaire, du cuir et du ciment ainsi que de l'industrie pharmaceutique. Outre le partenariat qu'elle a conclu avec l'Union africaine dans l'optique d'accélérer l'exécution du Plan relatif à la fabrication de médicaments pour l'Afrique, l'ONUDI a lancé une initiative régionale en collaboration avec l'Organisation ouest-africaine de la santé afin de bâtir une industrie manufacturière pharmaceutique dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

D. Sauvegarder l'environnement

95. La nécessité de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement est incontestable, sachant que les effets de l'accélération des changements climatiques et de l'épuisement des ressources continuent de déséquilibrer les habitats et de mettre en péril les moyens de subsistance et la durabilité écologique.

96. L'ONUDI est à l'avant-garde de l'édification d'un système durable qui favorise la croissance tout en protégeant le milieu naturel et la santé humaine. Elle aide des gouvernements, des institutions et des entreprises à adapter au mieux leurs méthodes de production, à s'orienter vers des systèmes de production plus propres et à mettre au point des solutions énergétiques durables et efficaces. Les programmes sont axés sur la promotion des énergies propres et renouvelables, sur l'émergence de villes intelligentes et de transports à faible émission de carbone, sur l'appui à l'efficacité énergétique, à l'utilisation rationnelle des ressources et à une production propre, sur les progrès de l'économie circulaire et sur l'élaboration de programmes de gestion raisonnée des ressources. Grâce aux compétences qu'elle a acquises pendant des décennies, l'Organisation joue également un rôle déterminant pour ce qui est d'aider les gouvernements à remplir les objectifs arrêtés dans les accords internationaux et visant à mettre progressivement fin à l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone et de produits chimiques toxiques tels que les polluants organiques persistants.

97. Dans le cadre de sa coopération technique, l'ONUDI appuie le modèle de l'économie circulaire en fournissant des solutions qui permettent de couper le lien entre les chaînes de valeur de production et l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement. L'approche de l'économie circulaire favorise une utilisation plus rationnelle des ressources dans les procédés de fabrication, facilite le développement, l'adoption et l'entretien de produits respectueux de l'environnement, prolonge la durée de vie utile des produits, introduit de nouveaux modèles

commerciaux fondés sur la réutilisation, la réparation et le reconditionnement et permet la gestion durable des déchets industriels. La création de parcs éco-industriels et la conversion des zones industrielles existantes en parcs éco-industriels sont l'un des aspects de l'économie circulaire que promeut l'ONUDI par son approche.

98. Le programme de production propre et économe en ressources constitue depuis longtemps l'un des piliers des travaux de l'ONUDI sur l'environnement. Grâce à cette initiative phare, 51 pays peuvent renforcer leurs capacités et bénéficier du transfert de savoir-faire dans des centres de production propre afin d'améliorer la productivité des ressources et la performance environnementale de ces dernières. Moyennant des processus, des produits et des services plus efficaces, la productivité des ressources augmente et les risques auxquels sont exposés les communautés et l'environnement diminuent. En parallèle avec le programme, le réseau mondial de production propre et économe en ressources permet de diffuser et d'amplifier les politiques et les pratiques en la matière.

99. L'ONUDI a également mis au point une approche globale pour une gestion saine et innovante des produits chimiques dans l'industrie. Le leasing chimique en constitue un élément essentiel : il s'agit d'un modèle économique circulaire lancé par l'ONUDI dans les économies en développement et en transition, qui vise à tirer le plus grand parti possible des substances coûteuses et dangereuses dans l'industrie tout en réduisant leur coût et leurs incidences sur l'environnement.

100. Les activités entreprises par l'ONUDI au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ont contribué à l'élimination progressive de plus d'un tiers des substances appauvrissant la couche d'ozone dans le monde en développement. L'ONUDI aide les industries du monde entier à éliminer les hydrochlorofluorocarbones et a commencé, comme suite à l'adoption de l'Amendement de Kigali en octobre 2016, à entreprendre des activités visant la réduction progressive de ces substances. Outre l'élimination de ces substances, l'ONUDI se donne pour mission de rechercher et promouvoir des techniques qui ont des effets limités sur l'environnement. Toutes ces mesures ont permis d'éviter d'utiliser ou d'émettre plus de 240 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par an par rapport à 1990. Une grande partie de ces émissions proviennent des systèmes de réfrigération et d'air conditionné fonctionnant grâce aux hydrochlorofluorocarbones et aux hydrofluorocarbones. Par ailleurs, l'Organisation travaille de plus en plus sur la conception écologique, l'amélioration de l'entretien des équipements et de l'efficacité énergétique de ces systèmes, qui sont les plus gros consommateurs d'électricité.

101. L'ONUDI est également un important agent de réalisation de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, dont elle aide les signataires à établir des plans nationaux de mise en œuvre pour remplir les obligations conventionnelles qui leur sont faites de limiter ou d'éliminer les polluants organiques persistants, qui sont extrêmement toxiques pour l'homme et pour la vie sauvage et qui demeurent dans l'environnement pendant de longues périodes. Elle s'efforce en particulier d'optimiser les processus de production, essentiellement ceux concernant les matières premières recyclées, de créer de nouvelles installations et de mettre au point des programmes de recyclage et de gestion des déchets.

102. L'Organisation fournit également une aide active à plusieurs pays dans la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure, un nouvel accord multilatéral sur l'environnement entré en vigueur en août 2017. Le programme de l'ONUDI relatif au mercure a toujours été axé sur l'extraction d'or artisanale et à petite échelle.

Toutefois, au cours des cinq dernières années, l'ONUDI a mis en avant ses atouts dans d'autres domaines, par exemple la réduction de l'utilisation et des émissions de mercure dans plusieurs autres secteurs, notamment ceux de la production de certains plastiques. Dans la cimenterie, des mesures ont été prises pour livrer bataille sur plusieurs fronts à la fois, à savoir l'incinération des déchets, la réduction des émissions de dioxyde de carbone et la réduction des émissions de mercure et de polluants organiques persistants.

103. L'ONUDI aide les industries à s'approvisionner en eau de façon durable, en particulier dans les régions où cette ressource est rare. L'approvisionnement durable en eau est un critère essentiel à la création de toute entreprise, qu'il est de plus en plus difficile de remplir compte tenu des changements climatiques. Les approches multipartites à cet égard consistent à économiser l'eau et à en assurer une meilleure rétention.

104. L'économie circulaire est désormais au cœur de l'action de l'ONUDI en faveur de la sauvegarde de l'environnement. L'Organisation mène des projets pour favoriser l'économie circulaire et ses composantes ; elle est par ailleurs représentée dans d'importants forums internationaux, ce qui lui permet d'échanger fréquemment avec les principales parties prenantes et de donner des exposés sur l'économie circulaire à l'intention des États Membres, dans le cadre d'échanges consultatifs sur la question et sur les meilleures pratiques en la matière.

105. Le programme de l'ONUDI consacré à l'énergie renouvelable favorise la mise en place de mini-réseaux basés sur des technologies viables et éprouvées, telles que les petites centrales hydroélectriques, la biomasse, et l'énergie solaire, pour le développement économique local et la création d'activités productives en zone rurale. Il vise également à encourager la création de valeur sur les marchés nationaux dans le domaine des énergies propres.

106. Le programme d'efficacité énergétique industrielle de l'ONUDI est axé sur les politiques et les normes, le renforcement des capacités, la sensibilisation et la démonstration de nouvelles technologies. Il encourage également la mise en œuvre de systèmes de gestion de l'énergie selon les normes de gestion de l'énergie ISO 50001 et l'optimisation des systèmes énergétiques. Le programme portant sur les technologies énergétiques propres à faibles émissions et à faible teneur en carbone de l'ONUDI fournit un mécanisme global de transfert et de localisation de technologie.

107. Le programme phare de l'ONUDI sur les technologies propres et l'innovation vise à accélérer l'adoption de nouvelles technologies propres et écologiques, en identifiant les petites et moyennes entreprises et les start-ups porteuses d'innovations en la matière, en les encourageant à perfectionner et améliorer leurs produits et leurs plans de développement et en les aidant à trouver des financements et à se mettre en contact avec des investisseurs potentiels pour amplifier la portée de leur projet.

108. L'ONUDI et le Programme des Nations Unies pour l'environnement administrent conjointement le Centre et Réseau des technologies climatiques, créé en 2013 pour constituer la branche opérationnelle du mécanisme pour les technologies relatives aux changements climatiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Réseau aide les pays en développement à adopter des technologies propres pour œuvrer à un développement économe en énergie, à faibles émissions de carbone et à l'épreuve des changements climatiques. Il fournit des solutions technologiques, renforce les capacités et offre des conseils sur les cadres juridiques, politiques et réglementaires adaptés aux besoins de chaque pays.

109. L'ONUDI apporte un appui technique aux fins de la création et de la mise en service du réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables, partenariat triangulaire Sud-Sud visant à accélérer la transition énergétique et l'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement. Elle coorganise le Forum de l'énergie de Vienne, l'une des plus grandes et des plus importantes manifestations sur l'énergie durable dans le monde, qui avait également contribué à l'élaboration des cibles de l'objectif de développement durable 7. Après le succès du Forum en 2017, l'ONUDI a organisé une session spéciale en mai 2018 pour contribuer à l'examen de l'objectif de développement durable 7 par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018.

E. Renforcer les connaissances et les institutions

110. Comme évoqué au paragraphe 76 ci-dessus, le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021 de l'ONUDI comporte une nouvelle priorité stratégique, intitulée « Renforcer les connaissances et les institutions », en plus des trois priorités thématiques que sont les dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) telles qu'envisagées dans le mandat de l'Organisation.

111. Cette nouvelle priorité englobe des activités que l'Organisation a déjà commencé à mener dans une certaine mesure, soit au titre d'autres priorités stratégiques, soit dans des domaines transversaux ou encore dans le cadre de ses travaux d'analyse et de statistique. Cependant, en accordant une plus grande priorité à ces activités, l'Organisation montre qu'elle entend se concentrer davantage sur elles et sur leurs retombées, et qu'elle cherche à aider davantage les pays à parvenir à un développement industriel inclusif et durable et à atteindre les objectifs de développement durable.

112. En outre, le volet « renforcement des connaissances et des institutions » accorde également la priorité à toute une série d'activités d'appui aux connaissances et aux institutions qui ne relèvent pas spécifiquement des trois priorités stratégiques, mais qui revêtent une importance cruciale pour le développement industriel inclusif et durable. Ces activités comprennent des projets de coopération technique, des programmes régionaux, des activités de recherches, des travaux d'analyse et des entreprises de coordination multipartites ou entre agences.

113. Ces activités comprennent celles entreprises par l'ONUDI en sa qualité d'organisme responsable des cibles de l'objectif de développement durable 9, les contributions aux mécanismes de suivi et d'examen des objectifs de développement durable, l'appui institutionnel renforcé dont ont besoin les États membres pour s'approprier davantage leurs propres stratégies de développement durable ainsi que les travaux d'analyse nécessaires pour répondre à la complexité du cadre des objectifs de développement durable et des avantages et des synergies associés aux activités de coopération, aux politiques et aux investissements entrepris au service du développement.

114. Plus précisément, le renforcement des connaissances et des institutions consiste notamment à :

a) Faire progresser la base de connaissances techniques, politiques et normatives au service du développement industriel inclusif et durable, y compris en recueillant des données, des connaissances et des recommandations dans des projets et des programmes de coopération technique ;

b) Renforcer les capacités d'analyse, de statistique et d'établissement de rapports pour les questions liées au développement industriel inclusif et durable, y compris dans le contexte du suivi et de l'examen des objectifs de développement durable, aux échelons mondial, régional et national ;

c) Faciliter la concertation sur les questions relatives aux progrès du développement industriel inclusif et durable, en particulier, mais pas uniquement, dans les pays en développement et à revenu intermédiaire ;

d) Renforcer les efforts faits par l'Organisation pour exécuter les travaux techniques et analytiques propres à chaque secteur, nécessaires dans le cadre de la phase d'évaluation des programmes de pays à grande échelle, y compris les Programme de partenariat pays ;

e) Renforcer les capacités institutionnelles des États membres de l'ONUDI concernant le développement industriel inclusif et durable, en facilitant l'intégration de tous les services fournis par l'ONUDI dans toutes ses fonctions et tous ses domaines d'intervention en vue de favoriser à long terme le développement.

F. Formes de partenariat

115. L'ONUDI continue de recourir au Programme de partenariat pays, un modèle efficace visant à faire du développement industriel inclusif et durable une réalité en Afrique et ailleurs.

116. La mise en œuvre de ce programme a continué de progresser dans les trois premiers pays pilotes, à savoir l'Éthiopie, le Sénégal et le Pérou. En 2017, l'ONUDI a étendu le programme à d'autres régions géographiques afin d'achever la phase de pilotage, et de nouveaux pays, à savoir le Cambodge (pour la région de l'Asie et du Pacifique) et le Kirghizistan (pour l'Europe et l'Asie centrale), ont été annoncés à la dix-septième Conférence générale tenue en novembre. Le dernier pays pilote, le Maroc (pour la région arabe), a été annoncé au début de 2018.

117. En s'appuyant sur les enseignements tirés et les recommandations issues d'une évaluation indépendante à mi-parcours effectuée en 2017, l'ONUDI appliquera progressivement le Programme de partenariat pays à d'autres pays. Il a été confirmé dans ladite évaluation que, par rapport aux stratégies précédentes, le Programme de partenariat pays donnait à l'ONUDI l'occasion de jouer un plus grand rôle pour favoriser le développement industriel dans les pays participants. Il y était également souligné que les gouvernements nationaux desdits pays s'étaient appropriés le Programme, qu'ils avaient pris des engagements fermes à ce titre, et que les retours des partenaires de développement étaient positifs.

IV. Conclusions et recommandations

118. L'industrialisation a fait sortir des centaines de millions de personnes de la pauvreté en leur donnant emploi et revenus. Par ailleurs, le développement industriel inclusif et durable et le développement économique, social et environnemental à long terme demeurent de toute évidence indissociables.

119. Les tendances récentes du développement industriel présentent à la fois des avantages et des inconvénients pour les économies nouvellement industrialisées et en développement. La croissance de la production manufacturière mondiale s'est nettement améliorée au cours des dernières années, et les pays en

développement en ont gagné une bonne part. Toutefois, les bénéfices qui en découlent ne sont pas répartis équitablement entre les nations. On observe une désindustrialisation précoce dans les pays les moins avancés d'Afrique. En outre, la refonte de certains accords commerciaux en vigueur est susceptible d'avoir une incidence négative sur les activités manufacturières mondiales. Ces tendances requièrent toute l'attention des législateurs et de la communauté internationale.

120. Parallèlement, la nouvelle révolution industrielle risque de bouleverser les économies du monde entier. Les nouvelles technologies peuvent améliorer la flexibilité et l'efficacité des processus de production, optimiser la prise de décisions, augmenter l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources et, plus généralement, conduire à une production et à des modes de consommation plus durables. Toutefois, l'emploi et le commerce sont les domaines qui suscitent le plus de préoccupations. Il existe un risque que les progrès technologiques tels qu'on les connaît aujourd'hui accroissent les inégalités entre pays ou au sein même des pays, laissant de côté les personnes marginalisées et vulnérables.

121. Alors que l'on s'efforce de comprendre les possibilités qu'offre la nouvelle révolution industrielle et les risques qu'elle implique, l'ampleur réelle de ses effets reste à déterminer. Elle pourrait aussi bien transformer le monde que le déstabiliser. Pour exploiter ces nouvelles perspectives de développement industriel durable et inclusif, et limiter tout effet externe négatif, la communauté internationale doit mener une action concertée en favorisant la coordination, l'échange des connaissances et un appui ciblé.

122. En l'absence de cadres normatifs et réglementaires adéquats, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées ont l'obligation morale d'accompagner les États Membres dans cette transition. Sachant que le secteur industriel joue un rôle prépondérant dans l'élaboration, l'application et la diffusion des nouvelles technologies, il incombe à l'ONUDI, qui est le coordonnateur central du développement industriel dans le système des Nations Unies, la responsabilité particulière d'apporter son aide aux États Membres en la matière.

123. Dans le même temps, le système international pour le développement doit achever sa transition vers le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et équilibrer les trois dimensions du développement durable. La réforme du système des Nations Unies pour le développement est l'occasion d'accroître l'impartialité et l'indépendance sur le terrain et d'adopter une conception plus équilibrée du développement durable, qui soit en phase avec le Programme 2030 et ses objectifs.

124. L'ONUDI devrait continuer de tirer parti des connaissances et des compétences techniques qu'elle a acquises au fil des ans dans les domaines qui relèvent de son mandat, ainsi que de sa capacité à mobiliser des parties prenantes dans le cadre de partenariats visant une industrialisation durable qui profite à tous. Elle se donnera pour objectif d'intégrer et d'amplifier ses services dans l'optique de réduire bon nombre des écarts toujours croissants qui caractérisent le développement mondial aujourd'hui.